



Le 2 octobre 2023

Formation en
présentiel
7 heures

Tarif : 60 000 XPF

PIA-AIPD : la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données

L'analyse d'Impact sur la Protection des Données est l'une des avancées les plus marquantes du RGPD. Considérée trop souvent comme une contrainte, n'est-ce pas l'un des leviers majeurs au service du DPO ? Mais de nombreuses questions se posent : qui décide de faire un PIA ? Sur quel périmètre ? Qui le réalise ou y participe ? Quels risques prendre en compte ? Quelle méthode utiliser ? Quels sont les freins et les difficultés ? À quoi reconnaît-on un « bon » PIA ? Faut-il publier son PIA ? Faut-il le revoir régulièrement ? En résumé, comment la réaliser très concrètement ?

La journée permet de comprendre les fondements qui mènent à la nécessité de réaliser une étude d'impact, de savoir gérer les relations avec les différentes parties prenantes à un PIA, de savoir présenter les résultats de l'étude d'impact à un décisionnaire (notamment sur l'éventuelle nécessité de consulter la CNIL au titre de l'article 36 du RGPD). Cette journée permet aussi à toute personne prenant part à la réalisation d'une analyse d'impact d'optimiser ses apports.

Objectifs pédagogiques

- Mettre son organisme en situation de formaliser les analyses d'impact qui doivent l'être
- Réaliser des analyses d'impact pertinentes et de qualité
- Eviter les principaux pièges et écueils auxquels un DPO peut être confronté lors de la réalisation d'une analyse d'impact
- Faire de l'analyse d'impact un levier de mise en conformité

Organisation de la formation

Public

- DPO et futurs DPO (internes, externes) ou équivalent
- Personnes accompagnant le DPO dans ses missions

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.

(adjoint, collaborateurs, relais...)

- Personnes amenées à piloter ou participer à une AIPD.

Prérequis

- Cette formation convient à tout secteur et à toute taille d'entreprise / organisation, aucun prérequis n'est exigé.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questionnaires digitaux et études de cas concrets
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

- Exposés théoriques et étude de cas concrets et animation digital
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.



Contenu de la formation

- **Ouverture de la formation par un tour de table**
 - Présentation de chacun des participants et de leurs entreprises
- **Module 1 : les fondamentaux du PIA**
 - Le PIA dans les textes
 - Analyse du RGPD (articles et considérants)
 - Lignes directrices du G29
 - Structure et contenu d'un PIA.
 - Mise en application : étude d'un cas concret, connu de tous
- **Module 2 : un PIA, à quoi ça sert ?**
 - « Vendre » le PIA
 - Démonstration par l'absurde (Quand tout va mal)
 - Dans quels cas faire un PIA ?
 - À quel moment initier le PIA ?
 - Un PIA, chapitre par chapitre (note d'accompagnement, synthèse managériale, référentiel, définition du périmètre, etc.)
 - Complémentarité entre analyse d'impact et analyse de risque
 - Difficultés et freins
 - Mise en application : Revue des moyens permettant de dépasser les freins et les difficultés

- **Module 3 : qui fait le PIA ?**

- Rôle et apports du DPO
- Parties prenantes
- Modèle à trois étapes
- En présence de sous-traitant
- En situation de responsabilité conjointe

- **Module 4 : Faisons un PIA !**

- Faire l'inventaire des événements redoutés
- Evaluer les événements redoutés
- Identifier les mesures de traitements des risques les plus pertinentes
- Evaluer les risques résiduels
- Quelle représentation graphique ?
- Prendre l'avis des personnes concernées ?
- Soumettre le PIA à la signature du responsable de traitement
- Consultation de la CNIL au titre de l'article 36 du RGPD ?
- Publier son PIA ?
- Revoir son PIA ?
- Mises en application : application sur un cas concret, rédaction d'une note de synthèse introductive à la réalisation d'un PIA

Notre intervenant

Bruno RASLE DPO, membre de l'AFCDP et

